

Parcs Photovoltaïques au sol Commune de GUECELARD (72)



NEOEN

Permanence Publique

*9 octobre 2025
Guécélard*



OXYNERGIE SAS

Développeur de Parcs Solaires

114 Bis Rue Jacques Louis Hénon

69004 Lyon

www.oxynergie.fr

NEOEN SAS

1bis Mail Pablo Picasso

44000 Nantes

www.neoen.com

- 1 Présentation
- 3 Projets de parcs solaires distincts mais coordonnés
- 3 Demandes de permis de construire distinctes
- 2 Porteurs de projet
- 2 Calendriers distincts

Nord	Milieu	Sud
NEOEN 		
Parc Nord	Parc Milieu	Parc Sud
PC Nord	PC Milieu	PC Sud
NEOEN		NEOEN
Dépôt 12/2025	Dépôt 12/2025	2026

Les porteurs du projet.



Notre société conçoit et développe les parcs solaires au sol et notre expérience dans le domaine du photovoltaïque en France remonte à plus de 10 ans.

NEOEN



533,1 M€

Chiffre d'affaires
2024

Notre chiffre d'affaires
a été multiplié par 2,5
depuis 2018.



8,2 GW

Capacité en opération
ou en construction

C'est notre capacité
totale en opération ou
en construction à fin
août 2025.



14 pays

Leader
multi-local

Nous sommes un des
principaux producteurs
indépendants
d'énergie
exclusivement
renouvelable.

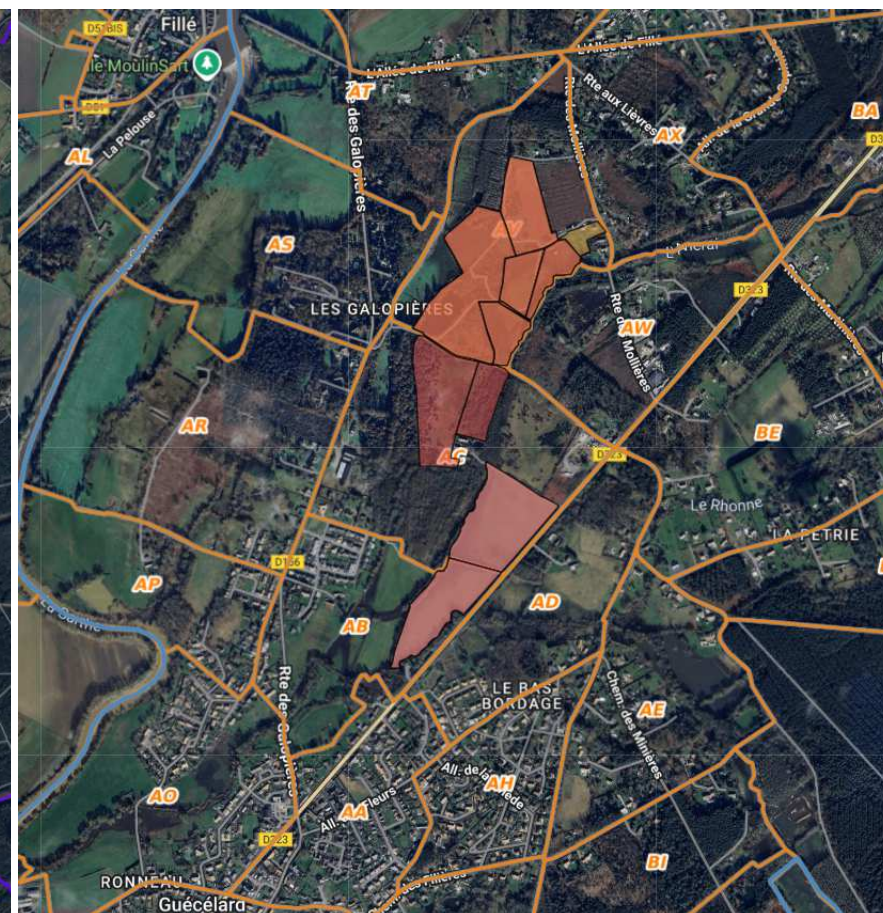
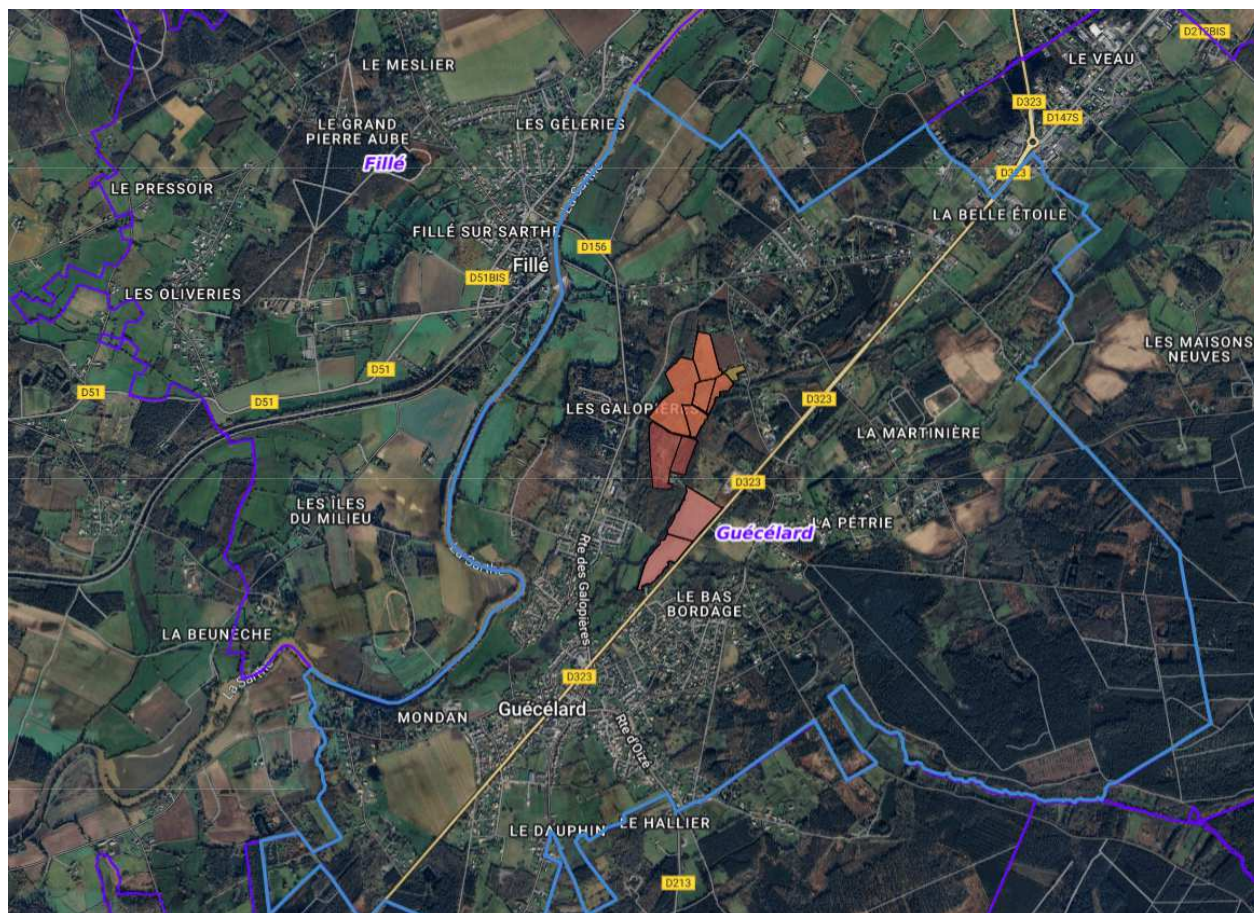


+ 10 GW

Capacité
additionnelle d'ici
2030

C'est notre objectif de
capacité additionnelle
en opération ou en
construction d'ici
2030.

Localisation des projets.



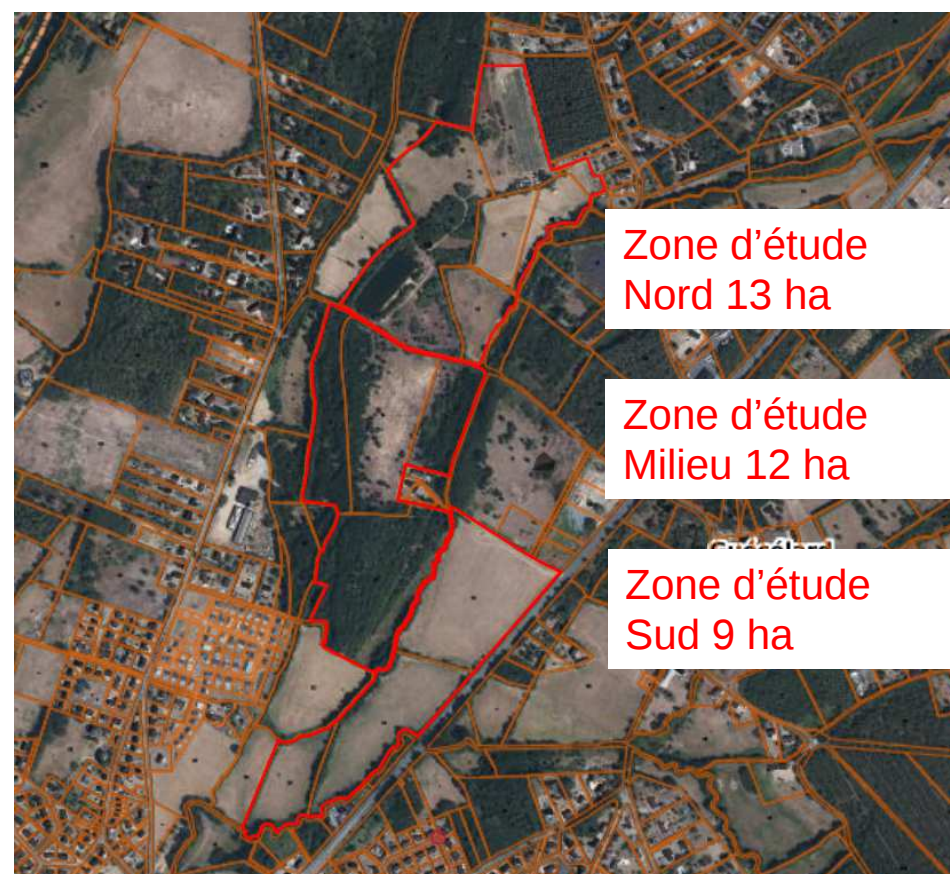
Le Contexte.

Les sociétés Oxynergie et Neoen développent conjointement à Guécélard (72) **2 projets solaires agri-compatibles** et **1 projet agrivoltaïque**, au sens de la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (loi dite « APER »).

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) correspond à **32 ha** de terrains formant un seul tenant. Une série d'études ont été menées sur l'intégralité des trois sites :

- Relevés écologiques
- Relevés zones humides
- Etude agronomique
- Etude hydraulique
- Etude paysagère

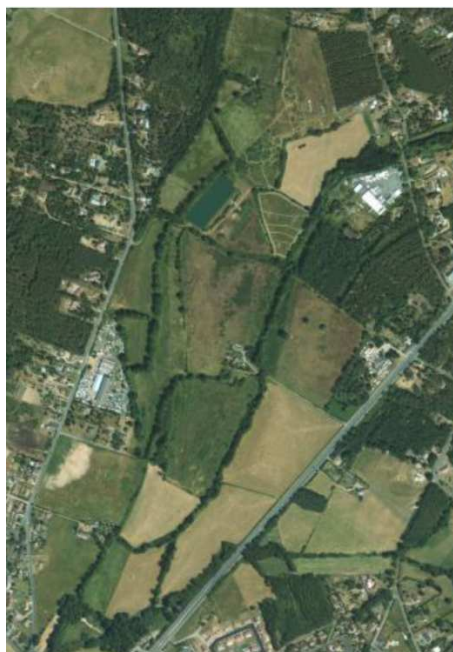
3 dossiers de demande de permis de construire, élaborés par le même bureau d'études, seront déposés.



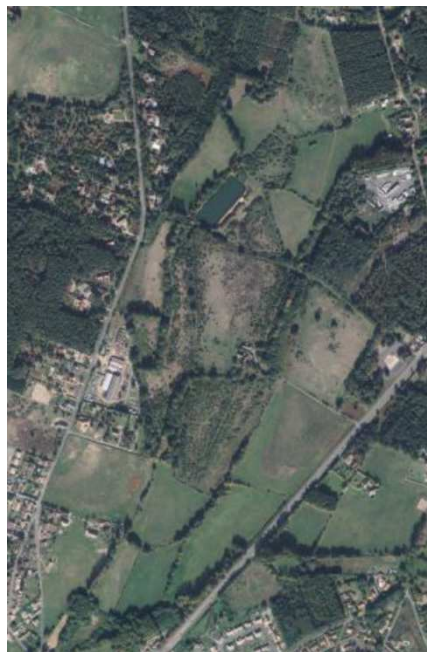
Les Terrains. Vue historique



1950 - 1965



2000 – 2005



2006 - 2010



2011 - 2015



2022

PLU & Loi APER

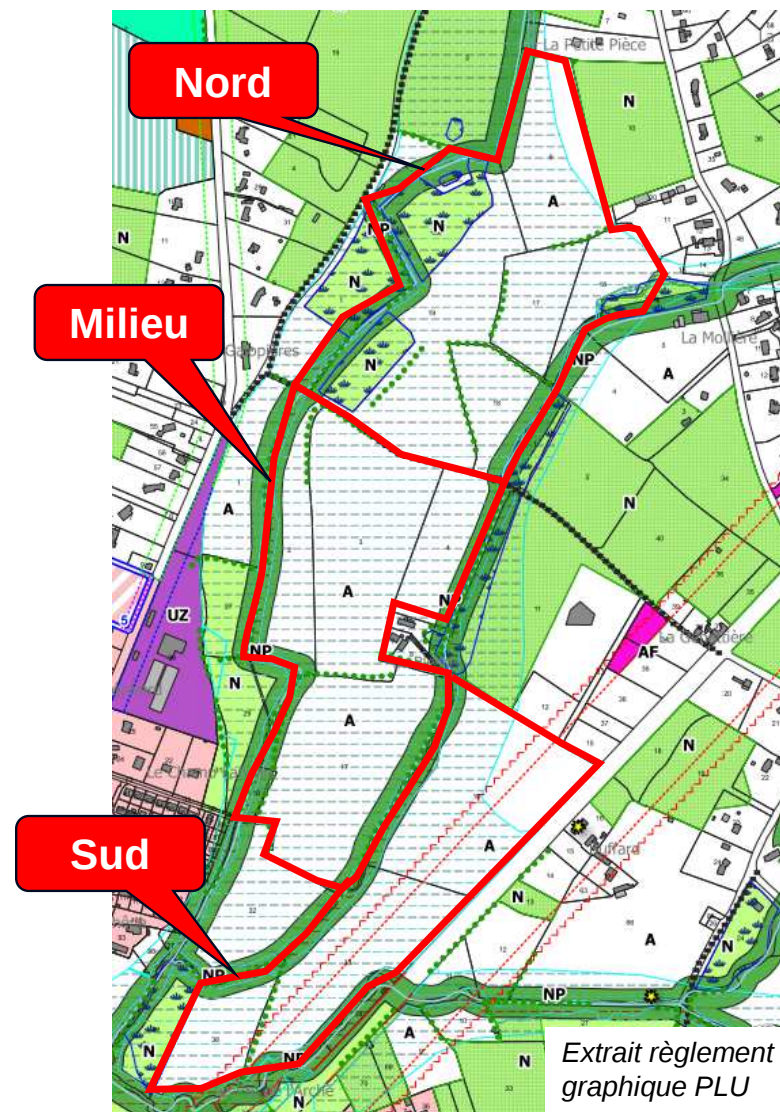


✓ **PLU (12/2023) autorise le PV au sol en zonage A - agricole :**

« Sont autorisés sous conditions : [...] *L'implantation de parcs de panneaux photovoltaïques au sol ainsi que les constructions strictement nécessaires à l'exploitation de cette énergie sous réserve de permettre le maintien d'une activité agricole sur le site sous forme de pâturage.* »

✓ **Loi APER & ZA ENR**

Les deux zones Nord et du milieu sont **inscrites en ZAER** (la zone Sud ne l'a pas encore été car elle a été intégrée au projet dans un second temps)



PLU & Loi APER

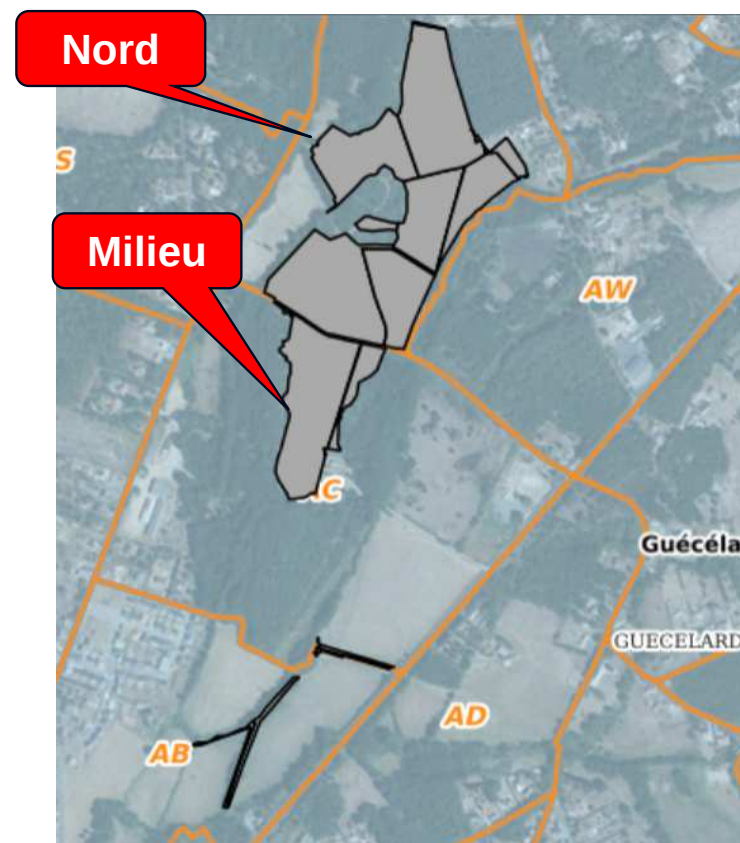


Loi APER & Agri-PV

Inscription des zones Nord et Milieu en « **friches agricoles** » au sein du document cadre départemental : zones non exploitées depuis au moins 10 ans à compter de la date de publication de la loi (au 10 mars 2023).

- **Site Nord** : Le site n'est pas exploité depuis 1993. Depuis cette date, le site est entretenu par fauche par les propriétaires des parcelles.
- **Site du milieu** : Le site n'est plus exploité depuis au moins 2005 et fait l'objet d'une recolonisation du milieu via boisement de moins de 30 ans.

Document-cadre officialisé le 7 juillet 2025 par Arrêté Préfectoral.



Le projet agricole



M. Titouan Goenvec / La Ferme de la Fontaine du Feu

- Aux portes du Mans
- Agriculture biologique
- Ventes directes et circuit court
- 300 brebis Hampshire et Romney
- 8000 poulets de Loué en liberté au moins 84 jours
- Autres filières (laine, miel, jus de pomme)









[Lire le journal](#)

[Actualité](#) [Mes parutions](#) [Communes](#) [Sport](#) [Annonces](#) [Shopping](#) [NC](#)

[Accueil](#) > [Pays de la Loire](#) > [Chaufour-Notre-Dame](#)

L'ex-ingénieur a repris une ferme en bio près du Mans : « Je fais ce métier pour me sentir vivant »

Après « avoir eu un vrai coup de cœur », Titouan Goenvec a repris, en août 2023, la ferme de la Fontaine du feu, à Chaufour-Notre-Dame, près du Mans (Sarthe). Il y élève des brebis et des poulets, en bio.



Titouan Goenvec, 30 ans, a repris, en août 2023, la ferme de la Fontaine du feu, à Chaufour-Notre-Dame (Sarthe). Il y élève des brebis et des poulets, en bio. | OUEST-FRANCE



Ouest-France
[Antonin LE BRIS](#)
Publié le 10/11/2023 à 08h15

[Journal numérique](#)

 [LIRE PLUS TARD](#)

 [PARTAGER](#)

Newsletter Le Mans

Chaque matin, recevez toute l'information du Mans et de ses environs avec **Ouest-France**

Le projet agricole



L'intérêt des projets agri-compatibles (pâturage) et agrivoltaïque (pâturage et fauche) :

- **Accès à du foncier** en prairies permanentes pour **faire pâturer les troupeaux**.
- Accès à du foncier **incluant des zones plus humides** pour avoir **accès à une ressource herbagère nutritive tout au long de l'année**, y compris en période de sécheresse ou de fortes chaleurs.
- **Abris pour les troupeaux grâce aux panneaux photovoltaïques**, notamment en cas d'intempéries en hiver (pluie, grêle, vent) comme en été (chaleur, orages).
- **Diversification et viabilisation des revenus de la ferme** sur le temps long permettant de **pérenniser la ferme** et de **favoriser son développement** (recrutement d'un ETP, renforcement des productions agricoles annexes).
- **Adéquation** entre la **pratique de** l'éco-pâturage en agriculture biologique et **l'interdiction de produits phytosanitaires** sur la centrale photovoltaïque.
- **Cohérence du projet global de la ferme et de l'éco-pâturage sur centrale agri-compatible/agrivoltaïque** :
 - en agriculture biologique,
 - production locale et vente en circuit court,
 - diversification des activités,
 - l'ensemble associé à un volet de production d'électricité verte qui sera consommée dans une zone géographique très proche de la ferme, dans un contexte péri-urbain, aux portes du Mans.

Synthèse des périodes et des conditions d'inventaires.

Année	Dates d'intervention	Intervenants	Conditions météorologiques	Groupes taxonomiques étudiés									Zones humides
				Habitats/Flore	Oiseaux	Mammifères	Chiroptères	Amphibiens	Reptiles	Lépidoptères	Odonates	Orthoptères	
2023	31 juillet	O. DARONNAT P. MUR	Couvert, SO 30 km/h, 19°C	Transects et placettes floristiques	Fin de nidification	Transects		Transects diurnes	Transects	Transects	Transects	Transects	
	31 octobre	P. MUR	Dégagé, O 25 km/h, 9°C		Migration postnuptiale	Transects		Transects diurnes	Transects	Transects	Transects	Transects	
2024	04 janvier	O. DARONNAT	Couvert, NO 35 km/h, 9°C		Hivernage	Transects	Recherche de gîtes arboricoles		Pose de plaques				Sondages pédologiques
	23 janvier	O. DARONNAT P. MUR	Couvert, SO 15 km/h, 9°C						Relevé des plaques				
	07 mars	P. MUR	Dégagé, E 20 km/h, 14°C			Transects			Relevé des plaques				
	18 mars	P. MUR	Dégagé, O 10 km/h, 17°C		Migration pré-nuptiale	Transects			Relevé des plaques				
	16 avril	O. DARONNAT P. MUR	Couvert, NO 15 km/h, 8-10°C	Transects et placettes floristiques	Points d'écoute IPA 1 ^{er} passage et écoute crépusculaire	Transects		Prospections et écoutes nocturnes	Relevé des plaques	Transects	Transects	Transects	
	15 mai	O. DARONNAT P. MUR	Dégagé, S 15 km/h, 14°C	Transects et placettes floristiques	Points d'écoute IPA 2 ^{ème} passage	Transects		Transects diurnes	Relevé des plaques	Transects	Transects	Transects	
	06 juin	P. MUR	Dégagé, NO 10 km/h, 22°C			Transects		Transects diurnes	Relevé des plaques	Transects	Transects	Transects	
	1 ^{er} juillet	P. MUR	Couvert, NO 15 km/h, 22°C			Transects	Pose d'enregistreurs SM2BAT	Transects diurnes	Relevé des plaques	Recherche de l'Azuré de la Sanguisorbe	Transects	Transects	
	2 juillet	P. MUR	Couvert, NO 5 km/h, 18°C				Retrait des enregistreurs SM2BAT		Dépose des plaques				

Été

Aut.

Hiver

Printemps

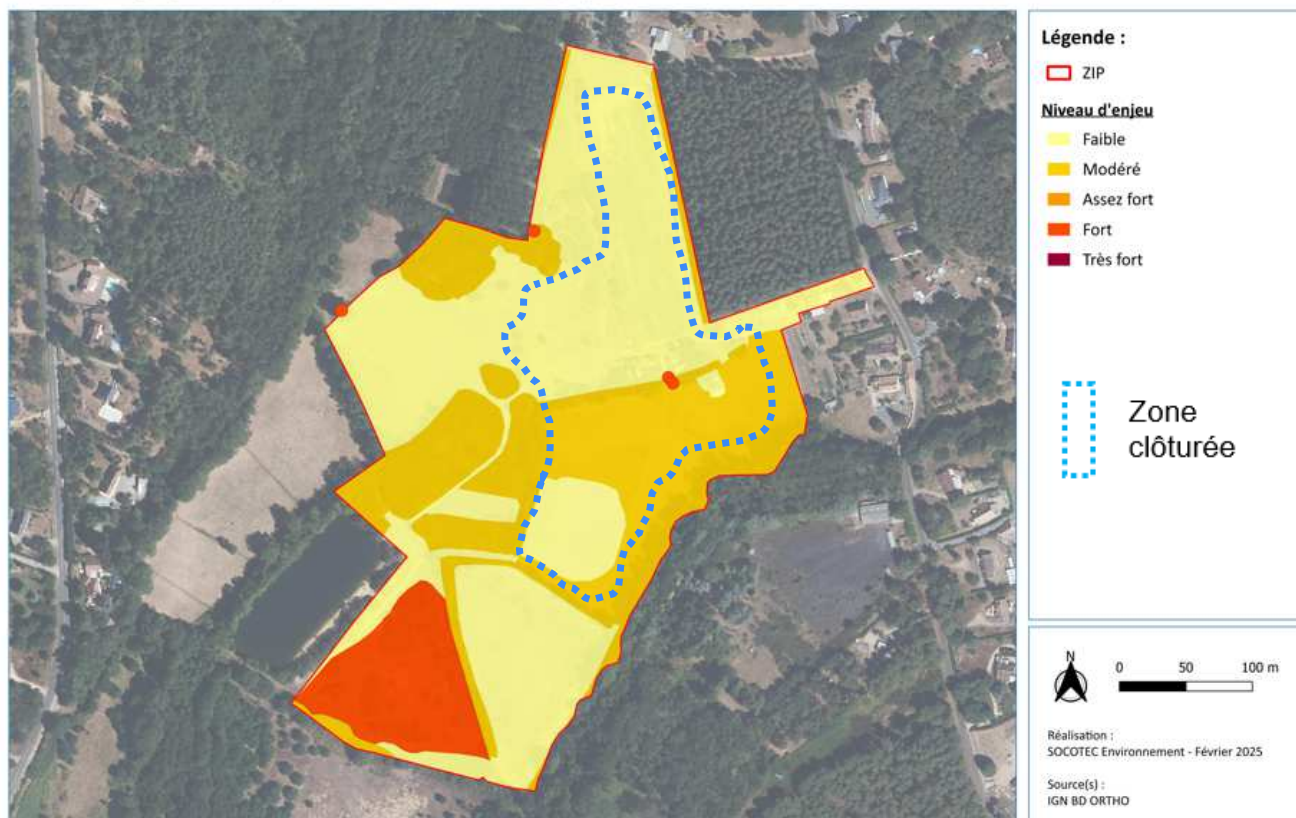
Synthèse des enjeux écologiques. Site Nord (Neoen)



Enjeux écologiques - Site 1 NORD

Projet photovoltaïque sur la commune de Guécélard (72)

NEOEN



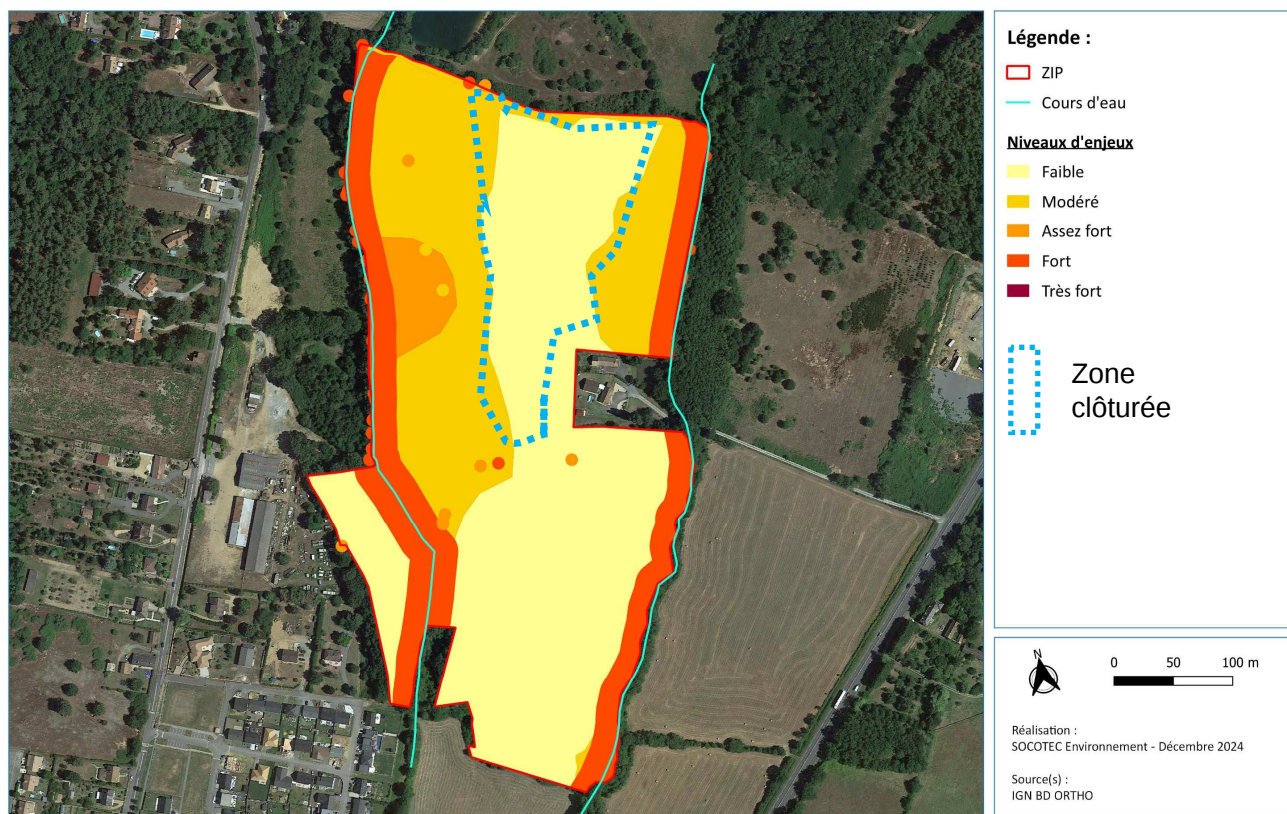
Synthèse des enjeux écologiques.

Site Milieu (Oxynergie)



Enjeux écologiques MILIEU

Projet photovoltaïque sur la commune de Guécélard (72)



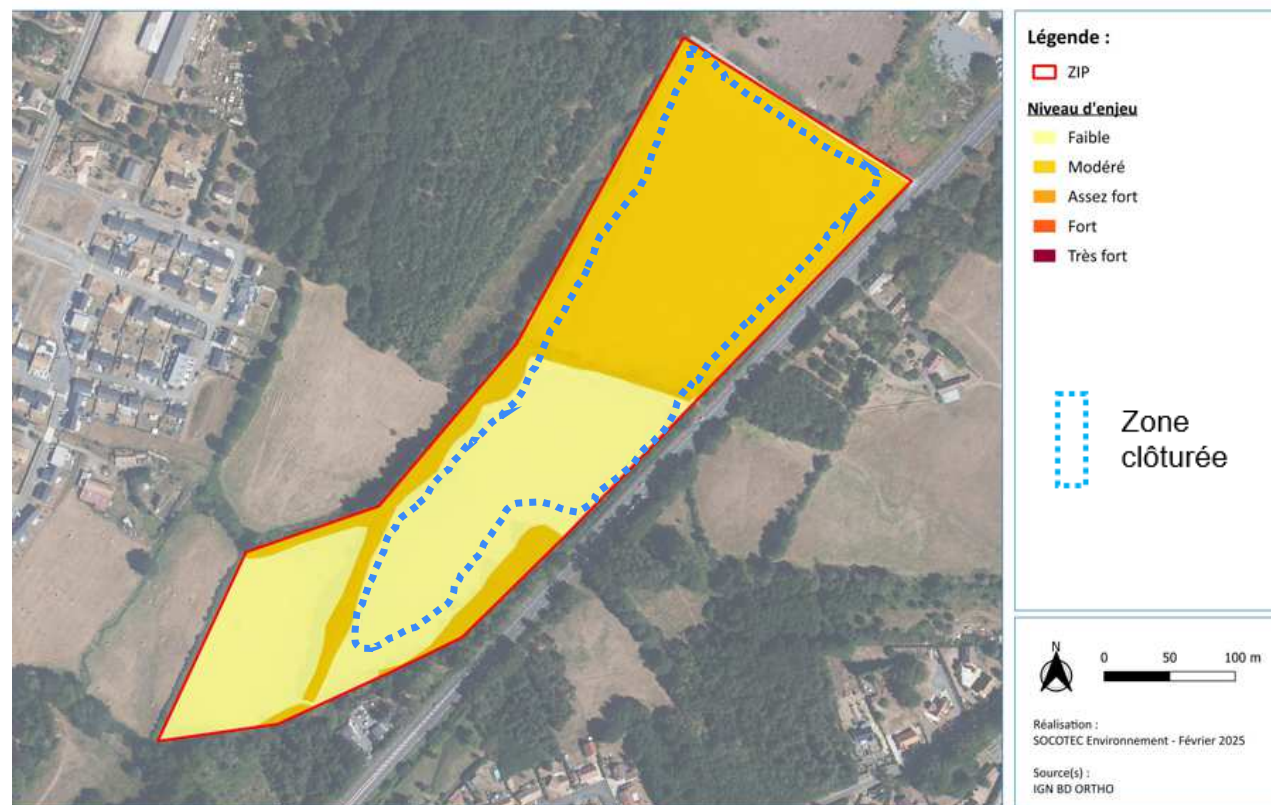
Synthèse des enjeux écologiques. Site Sud (Neoen)



Enjeux écologiques - SUD

Projet photovoltaïque sur la commune de Guécélard (72)

NEOEN



Les zones humides. Site Nord (Neoen)



Surfaces en ZH :

- Pistes lourdes : 384 m²
- Locaux : 0 m²
- Pieux des panneaux : 1,08 m²
- Poteaux (bois) clôture : 1,7 m²
- Câbles : 0,5 m²
- **Total en ZH : 387 m²**



Figure 3 : Zones humides réglementaires au droit de la zone d'étude (volet pédologique)

Les zones humides. Site du milieu (Oxynergie)



Zones humides réglementaires

Projet photovoltaïque sur la commune de Guécélard (72)



Surfaces en ZH :

- Total en ZH : 0 m2



Légende :

ZIP

Zones humides réglementaires
(environ 9,1 ha)

Sondages pédologiques réalisés

● Sondage caractéristique de
zones humides

● Sondage non caractéristique de
zones humides

Zone
clôturée



0 50 100 m

Réalisation :
SOCOTEC Environnement - Septembre 2025

Source(s) :
IGN BD ORTHO

Les zones humides. Site Sud (Neoen)



Zones humides réglementaires

Projet photovoltaïque sur la commune de Guécélard (72)



Surfaces en ZH :

- Pistes lourdes : 0 m²
- Locaux : 0 m²
- Pieux des panneaux : 2,06 m²
- Poteaux (bois) clôture : 3,8 m²
- Câbles : 0,3 m²
- **Total en ZH : 5,08 m²**
- **Total 3 zones :**
 - **392,08 m² / 224 000 m² de ZH**
 - **= - de 0,2% des ZH**

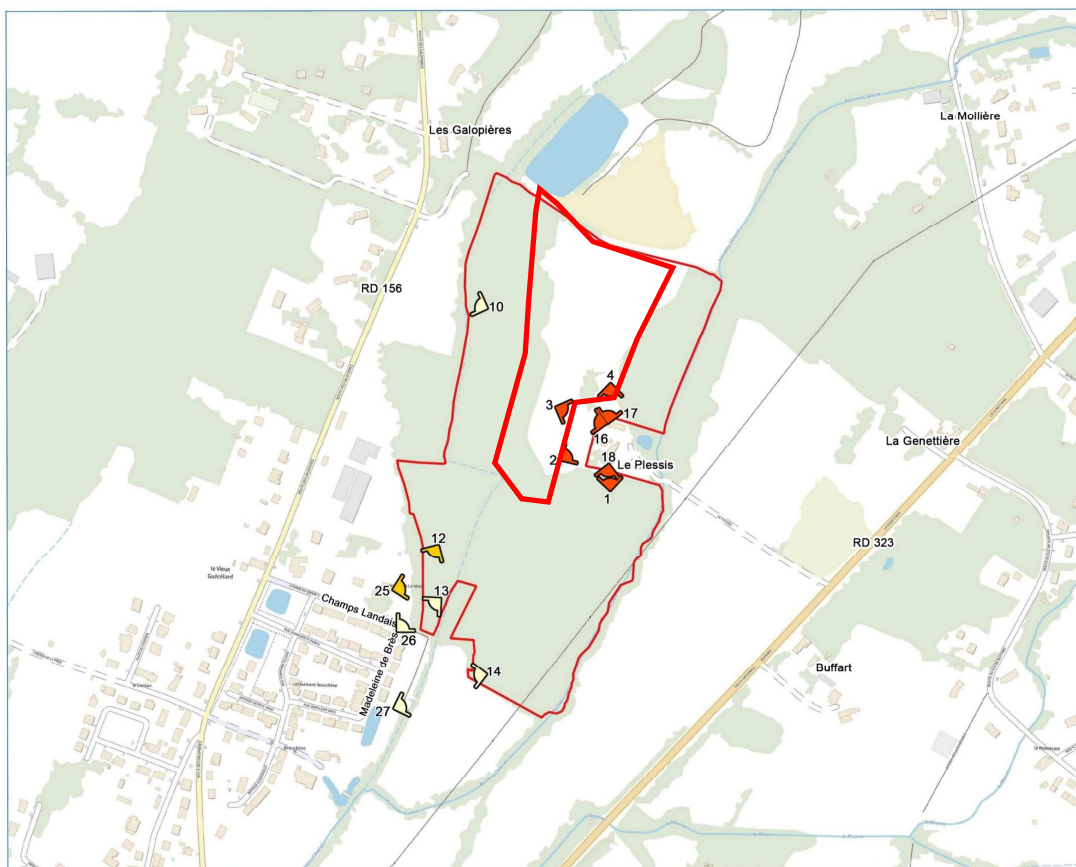
Figure 2 : Zones humides réglementaires au droit de la zone d'étude (volet pédologique)

L'enjeu paysager. Synthèse Oxynergie

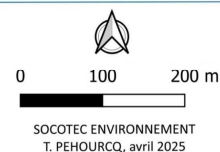


Cartographie des enjeux paysagers

Projet photovoltaïque sur la commune de Guécélard (72)



- ZIP
- ◁ Enjeu paysager faible
- ◁ Enjeu paysager modéré
- ◁ Enjeu paysager fort



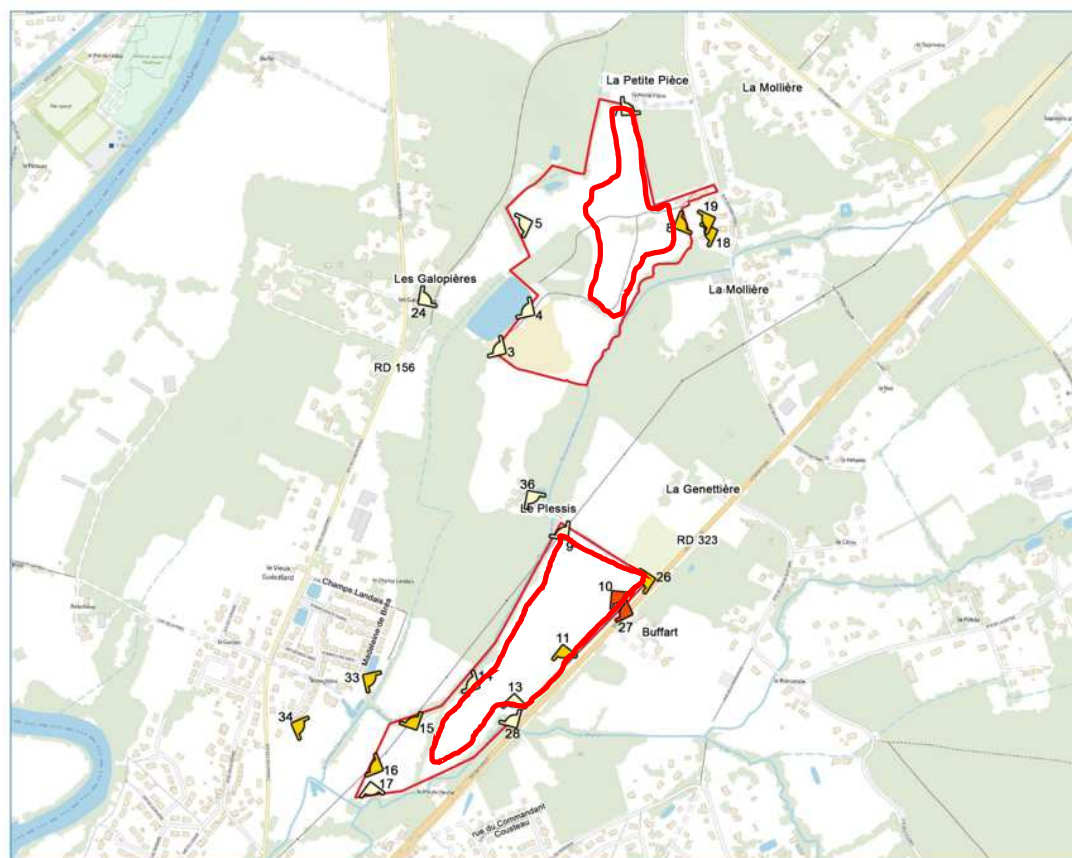
L'enjeu paysager. Synthèse Neoen



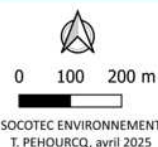
Cartographie des enjeux paysagers

Projet photovoltaïque sur la commune de Guécélard (72)

NEOEN



- ZIP
- ◀ Enjeu paysager faible
- ◀ Enjeu paysager modéré
- ◀ Enjeu paysager fort



Vue n°18 : Vue depuis l'Est du hameau « La Molière » en direction de la ZIP



Vue n°10 : Vue depuis le Nord-Est de la partie Sud de la ZIP en direction du Sud-Est

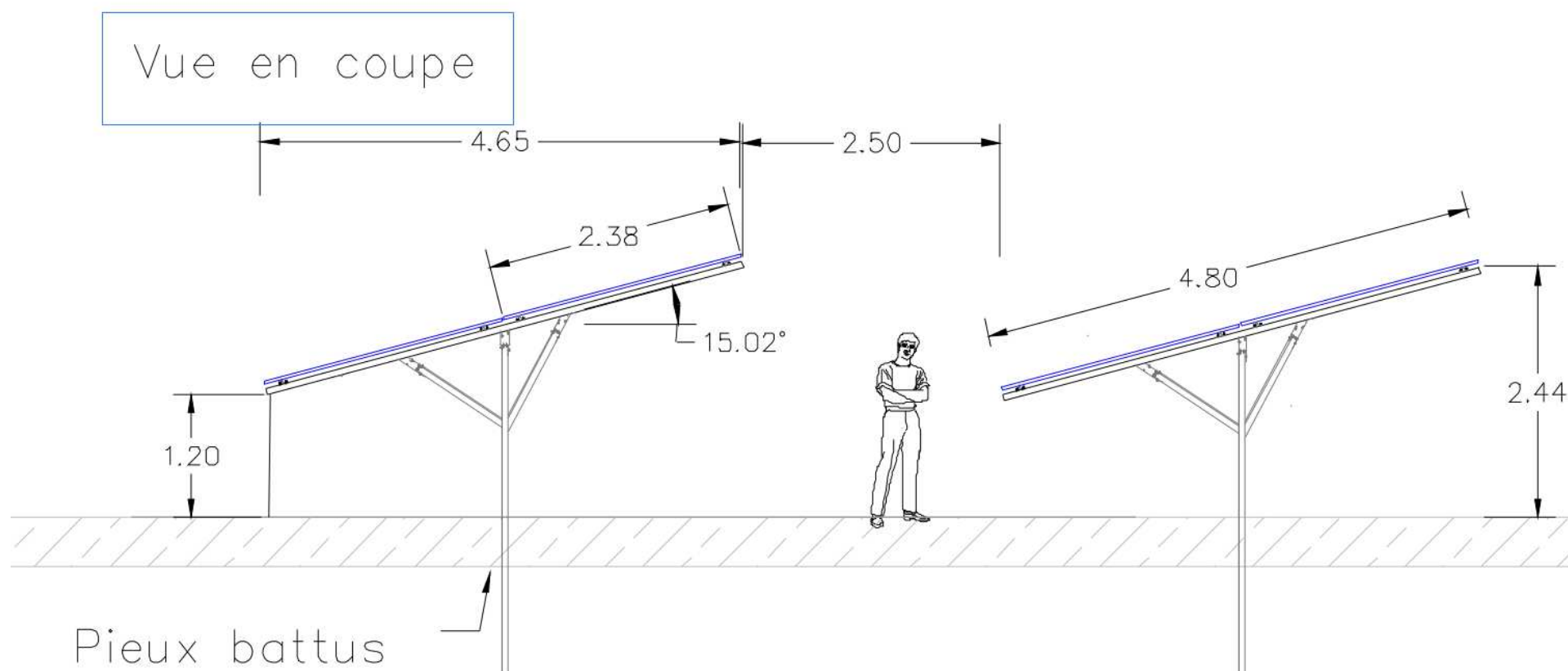


Vue n°27 : Vue depuis une habitation du hameau « Buffard » en direction de la ZIP



L'implantation.

Plan de coupe – Zones Nord et du Milieu



Plan d'implantation. Site Nord (Neoen)



Implantation sans évitements : **12,3 MWc**



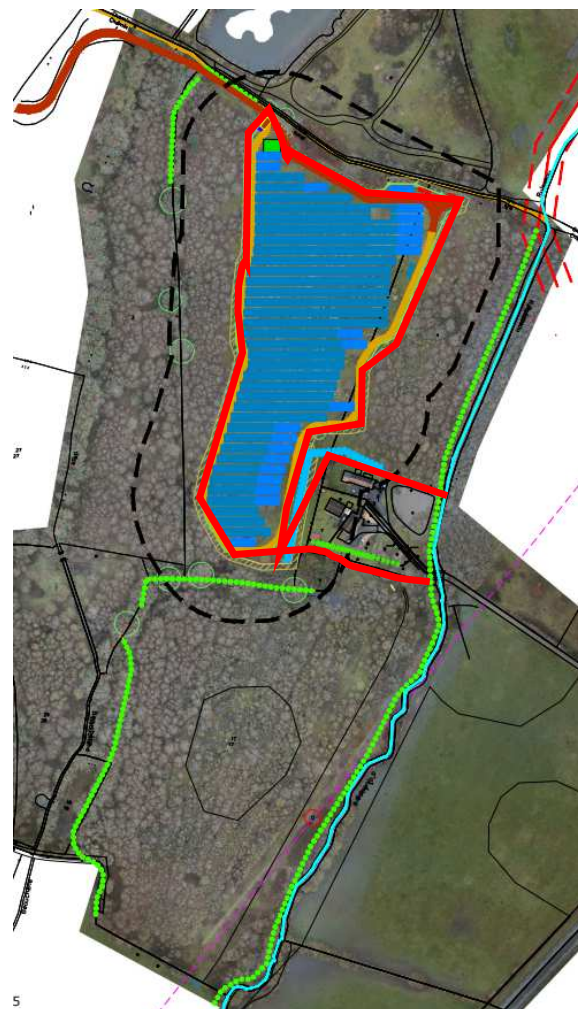
Implantation retenue : **3,5 MWc**



Plan d'implantation.



Site du milieu (Oxynergie) = 2,8 MWc

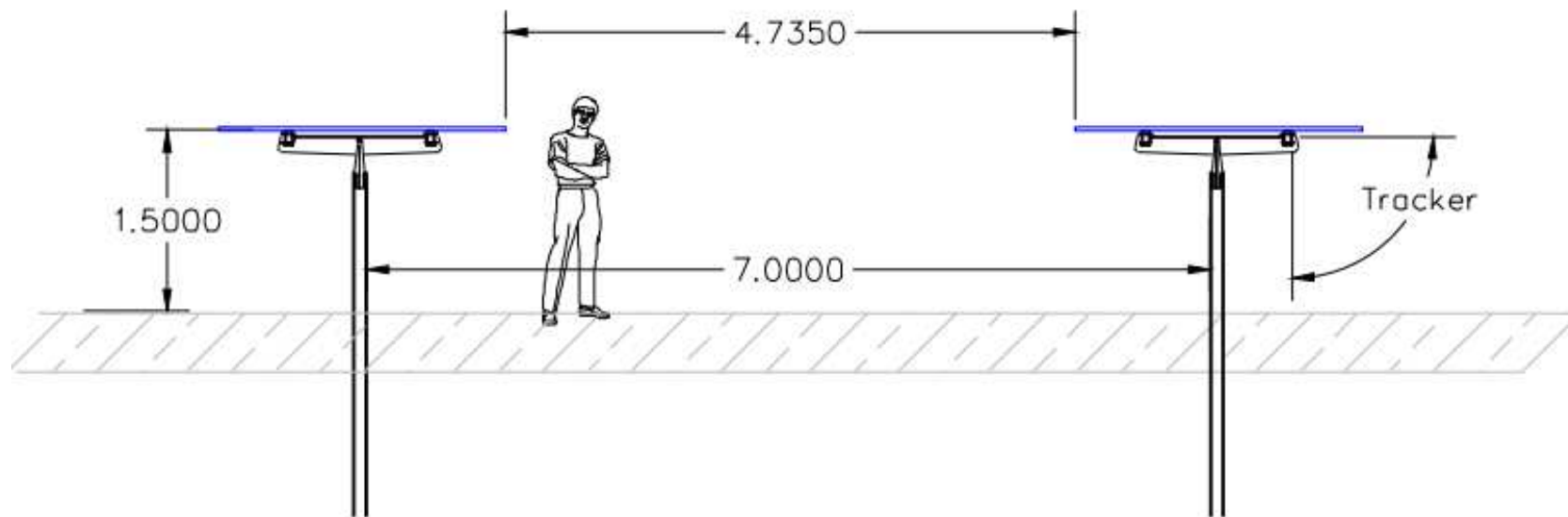


Autour des habitations

Des reculs successifs et un maintien ponctuel d'arbres / arbustes pour assurer un masque paysager efficace

L'implantation.

Plan de coupe – Zone Sud



Plan d'implantation. Site Sud (Neoen)



Implantation sans évitements : **10,3 MWc**



Implantation retenue : **3,1 MWc**



L'implantation. 3 zones

Total : **9,4 MWc**

- Vs 31,1 MWc avant évitements
- Capacité installée **divisée par 3,3**

- Zone Nord : **3,5 MWc** (Vs 12,3 MWc)
- Zone du milieu : **2,8 MWc** (Vs 14,5 MWc)
- Zone Sud : **3,1 MWc** (Vs 10,3 MWc)



L'étude hydraulique.



CONCLUSIONS

Le projet **n'augmente pas l'emprise de la zone inondable.**

En cas de crue centennale, le projet entraine une augmentation

- de la hauteur d'eau de 1,5 mm à 6 mm → +0,7%
- de la vitesse d'écoulement de 0,01 m/s → + 2,5%

On peut donc conclure que les incidences du projet sur la zone inondable sont négligeables.

Ces incidences resteront très localisées, notamment à proximité immédiate des supports des structures des panneaux et des locaux techniques (6 x ~20 m² sur 32 ha)

Pas d'incidences en amont ni en l'aval des projets

L'analyse des effets cumulés des projets entre eux démontre un impact négligeable à l'échelle de l'ensemble de la zone d'expansion des crues.

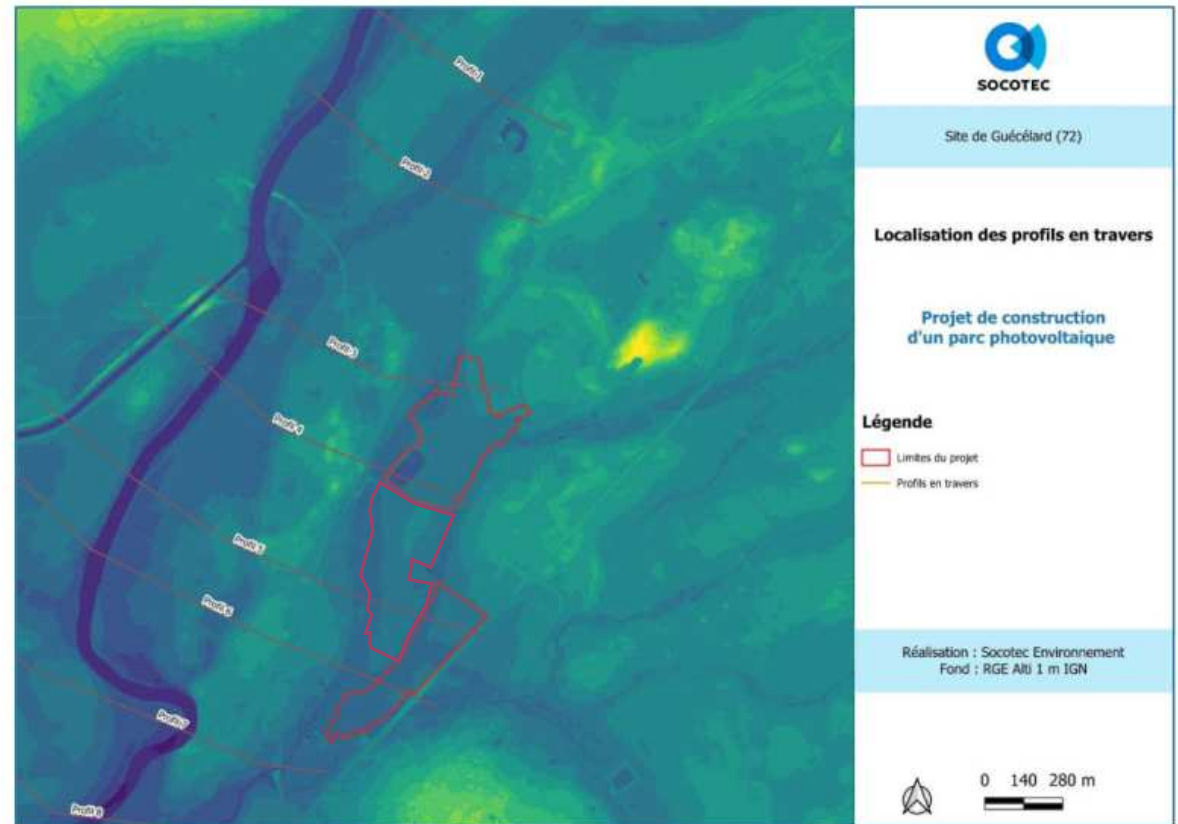


Figure 21 : Localisation des profils en travers

L'enjeu incendie. Synthèse



- Chacun des 3 projets sera dotés d'une **citerne souple de de 120 m3**
- Présence d'un **poteau incendie à 300 m** du projet sur la RD 156 à l'Ouest du projet
- **OLD = 50 m** depuis les PV avec un nettoyage régulier de la strate herbacée et arbustive
- Une **bande rase externe de 5m** de large depuis la clôture
- **Panneau d'affichage des postes** et point d'arrêt coupe feu sur chaque portail
- **Serrure portail polycoise**

Le raccordement.

Raccordement en coupure d'artère sur le Poste Source d'Arnage à 5,3 kms du PS RTE/Enedis d'Arnage;

355MW disponibles au 02/09/2025

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION :



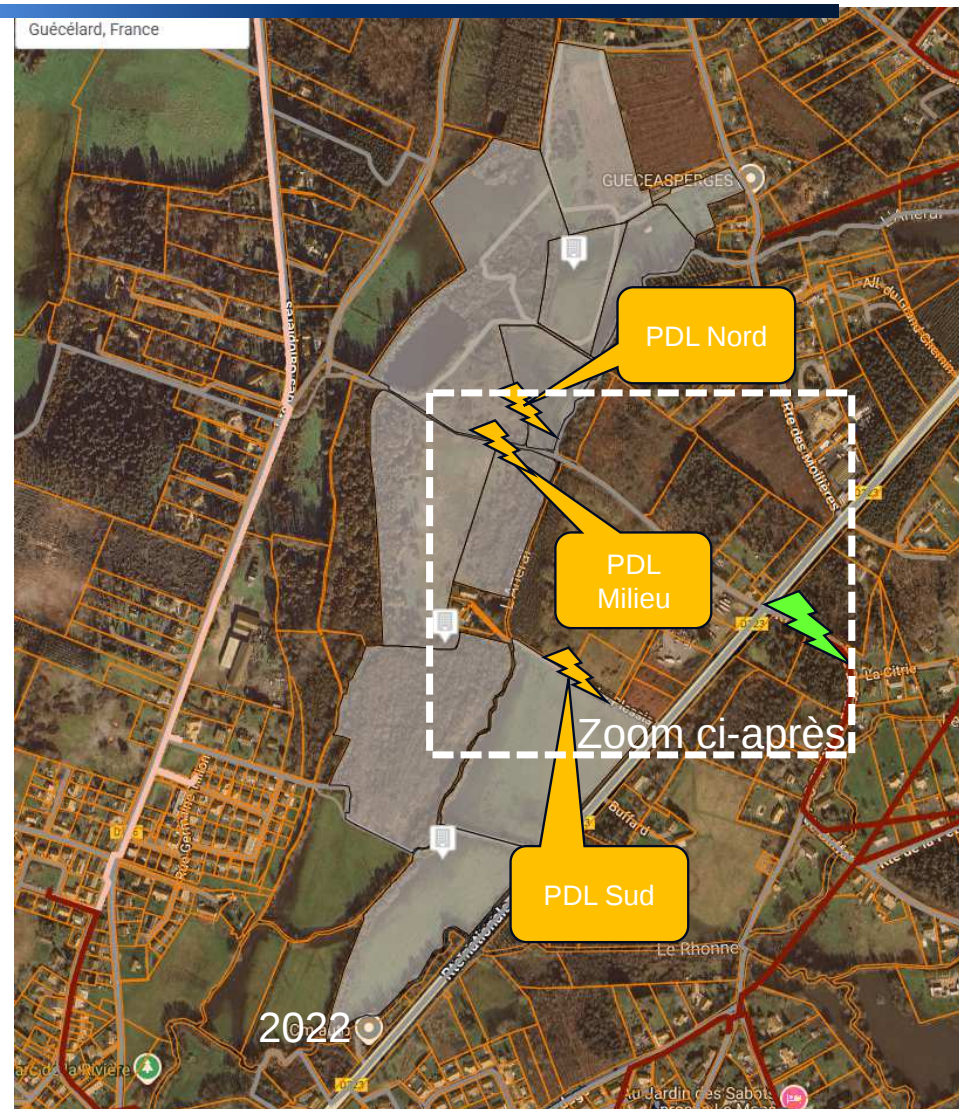
Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

Puissance cumulée des transformateurs existants	392.0 MW
Nombre de transformateurs existants	6.0
Tension aval	20.0
Tension amont	227.0
⑦ Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source	0.0 MW

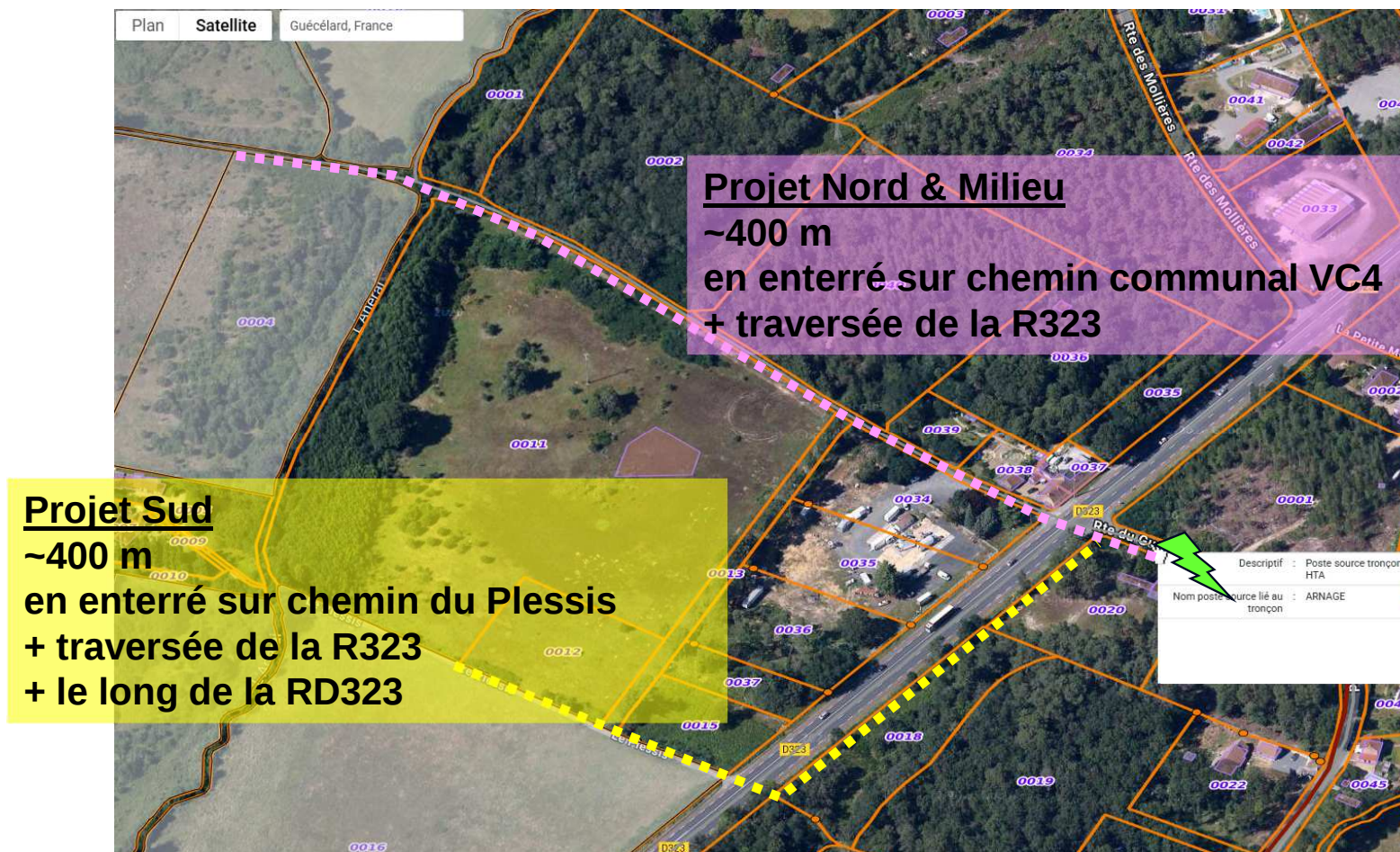
Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

⑦ Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	11.4 MW
⑦ Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	354.9 MW

mis à jour le 28/05/2025



Le raccordement en coupure d'artère (zoom).

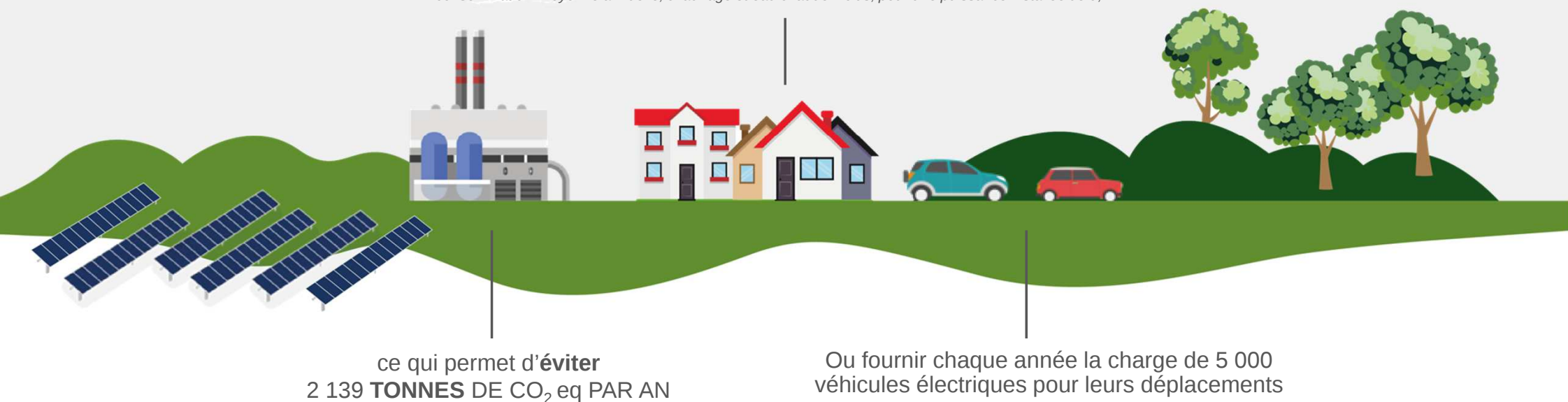


Les retombées environnementales.

La centrale produira 10 361 MWh par an

SOIT L'EQUIVALENT DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE DE 1 600 HABITANTS

consommation moyenne annuelle, chauffage et eau chaude inclus, pour une puissance installée de 9,4 MW



Les projets photovoltaïques de Guécélard participeront à la production d'énergie
et à la réduction des émissions de CO₂ du territoire

Les retombées fiscales. Synthèse



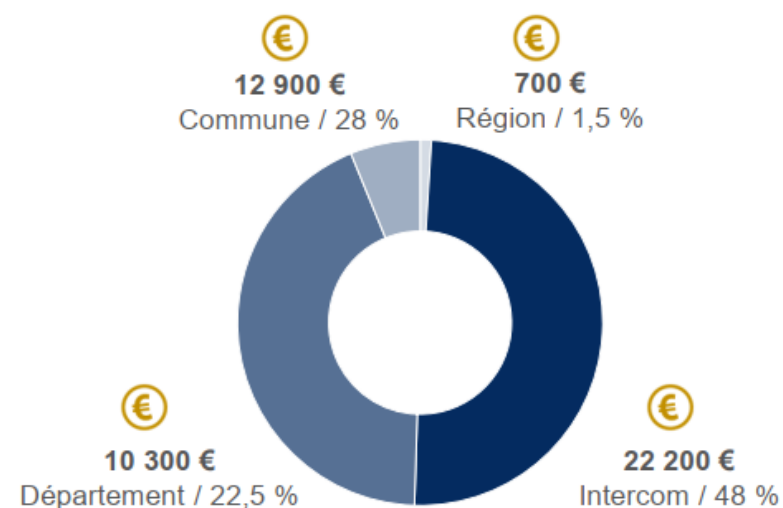
Des retombées fiscales perçues annuellement sur toute la durée de vie du projet :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
- Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)
- Contribution Economique Territoriale (CET), décomposée en :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Total sur la durée de l'exploitation (40 ans) estimé pour :

- la Région : 28 000 €
- le Département : 412 000 €
- la Commune : 516 000 €
- l'Intercommunalité : 888 000 €

Total des retombées fiscales pour les collectivités (40 ans) : **1,84 M€**



Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est versée en deux fois : 12 mois puis 24 après l'obtention du Permis de construire

- À la Commune : 15 948 €
- Au Département : 7 177 €

Simulation réalisée à partir du site : <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-des-taxes-urbanisme>

Les estimations présentées dans le tableau ci-dessous ne sont données qu'à titre strictement informatif car elles dépendent d'hypothèses technico-économiques et ne prennent pas en compte les éventuelles évolutions de la Loi de finances et de la réglementation fiscale.

Le calendrier. (NORD & MILIEU)

NEOEN	2025				2026				2027				2028				2029				
PARTENAIRES	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
 Études	EIE																				
	Implantation																				
	Etudes hydro.																				
 Urbanisme & Autorisations			Dépôt PC 		Instruction Permis de Construire					Obtention PC											
 Revente électricité									Contractualisation CRE / PPA				1 Sign. CRE / PPA		Début contrat d'achat électricité 						
 Raccordement									Demande de raccordement		1 Convention ENEDIS		Travaux de raccordement								
 Construction											Financement				Mise en Service 						
											Contrat EPC				Travaux						
											Signature Bail 		Début Travaux								

Aujourd'hui

Merci pour votre attention.

